

Espionnage

M. Crouse: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre, et je le remercie de sa réponse.

Quels effectifs nous sont permis en Union soviétique? Par ailleurs, les personnes dont vous avez mentionné les noms aujourd'hui sont-elles liées de quelque façon avec le consulat soviétique d'Halifax qui entretient une liaison entre le personnel à terre et la grande flotte soviétique qui navigue dans notre zone économique de 200 milles?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas le chiffre exact du nombre de Canadiens qui se trouvent actuellement en Union soviétique. Je peux dire presque avec certitude qu'il est de près de 64, car dans l'ensemble les échanges ont été égaux. Encore une fois, je demanderais au député de m'accorder le bénéfice du doute jusqu'à ce que j'aie eu l'occasion de le vérifier, mais c'est à peu près cela.

Pour ce qui est de la deuxième question du député, il n'y a aucun lien, du moins que l'on sache, entre cette opération et le bureau général des pêches auquel il a fait allusion.

M. Ritchie: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre. Des témoins ont affirmé à la commission Keable que des sommes provenant de pays étrangers avaient été versées à des groupes subversifs, le ministre pourrait-il nous dire si, à sa connaissance, cet épisode est relié aux événements actuels?

M. Jamieson: Non, monsieur l'Orateur. Il n'existe pas de liens, et, comme je l'ai signalé à maintes reprises,—et j'aimerais insister encore une fois sur ce point—tous les témoignages dont j'ai pris connaissance et tous les documents produits par la GRC me portent à croire que cette activité était expressément et directement reliée à une tentative d'infiltration du service de sécurité de la GRC.

M. Alkenbrack: Monsieur l'Orateur, la Chambre a été à la fois surprise et perplexe de voir le premier ministre quitter la Chambre juste avant l'annonce faite par le ministre. Celui-ci sait-il pourquoi le premier ministre est sorti de la Chambre juste avant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne fasse cette importante annonce concernant notre sécurité nationale?

M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur, je le sais. La question me semble oiseuse. Le premier ministre et moi-même en avons discuté plus tôt cet après-midi. Il avait un rendez-vous important qu'il n'a pu reporter à plus tard. Nous avons même songé, pour régler le problème, de faire cette annonce à un autre moment. Je puis vous assurer que ce n'est pas par manque d'intérêt que le premier ministre a quitté la Chambre et que, bien sûr, il a été mis complètement au courant de la situation.

M. Scott: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il n'a pas fait cette annonce plus tôt? Compte tenu du fait qu'il se trouvait alors à l'extérieur du pays, et compte tenu également de notre association avec les pays membres de l'Otan et d'autres pays, je crois que, dans les circonstances, il aurait dû rentrer au pays plutôt que d'atten-

dre deux semaines après avoir été mis au courant des événements avant de rendre publique une question d'une telle importance.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, peut-être ai-je donné une mauvaise impression, mais je ne le crois pas. Quoi qu'il en soit, pour donner au député le bénéfice du doute, j'ai dit qu'on m'avait fourni, le 9 janvier, des renseignements généraux à ce sujet. A ce moment-là, il n'était pas question que nous ayions à intervenir immédiatement. D'ailleurs, nous avons alors estimé devoir faire certaines autres choses dans l'intervalle. J'espère que les députés reconnaîtront que, dans les circonstances, j'ai agi le plus vite possible.

● (1602)

La GRC n'a pu nous transmettre par écrit les renseignements détaillés et documentés sur desquels, après tout, allait reposer notre décision, avant le 26 janvier. Être pas mal certain d'une chose et en avoir la preuve irréfutable, ce n'est pas du tout la même chose. Je ne pense pas que cela ait beaucoup d'importance que ce soit le 26 janvier ou maintenant.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une ou deux questions au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. On dit clairement dans l'aide-mémoire qu'il a eu l'obligeance de fournir aux députés, qu'avant ces incidents qui sont survenus au cours des 14 derniers mois, il y en avait eu trois autres. Combien d'employés ou d'agents de l'ambassade soviétique ont été déclarés *persona non grata* dans ces trois cas?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, le député a parlé d'employés des Affaires extérieures. Je présume qu'il voulait dire les Affaires extérieures soviétiques. Je me souviens d'avoir parlé à la Chambre de chacun de ces trois incidents. Encore une fois, je voudrais demander l'indulgence du député car je cite de mémoire. Je sais que jusqu'ici il y a des incidents touchant l'Union soviétique où étaient mêlées huit personnes. J'ignore si certaines d'entre elles ont été déclarées PNG, si certaines ont dû quitter le pays ou si on a réglé la question d'une autre façon. Quoi qu'il en soit, il y a eu trois incidents dont le public a été informé et dont il a été question à la Chambre.

M. Paproski: KBG.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je suis certain que le ministre voulait dire PNG. Puis-je demander au ministre si dans ces cas-là les Soviétiques ont fait des représailles en déclarant certains de nos fonctionnaires ou de nos employés PNG.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, nul député ne sait probablement mieux que moi qu'il n'est pas toujours facile de reconnaître s'il s'agit de représailles. Cependant, si le député me demande si on a prié quelqu'un de quitter le pays, que je sache, non.